

2022 PP 138 Modification de contrat n°5 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la caserne de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Bourg-la-Reine (92330)

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération n° 2016 PP 41 des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016, par laquelle le Conseil de Paris approuve le principe de l'opération pour la reconstruction de la caserne de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Bourg-la-Reine (92330) ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel M. le préfet de police soumet à son approbation la modification de contrat n°5 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la caserne de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Bourg-la-Reine (92330) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1^{er} : Le préfet de police est autorisé à signer la modification de contrat n°5 au marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la caserne de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Bourg-la-Reine (92330).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget spécial de la Préfecture de Police, exercices 2022 et suivants, à la section investissement.